

**Bureau du 24 octobre 2005**

**Décision n° B-2005-3657**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Cité Berliet - Acquisition d'un ensemble immobilier dit La Ferme situé avenue C et appartenant à la société Investim**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 13 octobre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La société Renault véhicules industriels (RVI) était propriétaire d'un ensemble immobilier dénommé cité Berliet à Saint Priest, caractéristique de l'histoire ouvrière du site.

Cette cité comprend 345 logements, des commerces au rez-de-chaussée, des immeubles, des voies de desserte, des terrains non bâtis et un bâtiment sur son terrain dit La Ferme.

Par délibération n° 2002-0425 en date du 4 février 2002, le conseil de Communauté a approuvé un protocole d'accord entre la société RVI, la commune de Saint Priest, la société Investim et la Communauté urbaine pour l'acquisition dudit ensemble par la société Investim, filiale de la Caisse interprofessionnelle du logement.

Par délibération n° 2002-0426 en date du 4 février 2002, le conseil de Communauté a approuvé également un protocole d'accord additionnel entre la société Investim, la commune de Saint Priest et la Communauté urbaine pour fixer le devenir, notamment d'un ensemble immobilier dit La Ferme situé avenue C, cité Berliet à Saint Priest.

Il s'agit du terrain cadastré sous les numéros 80, 81 et 82 de la section DY d'une superficie de 7 474 mètres carrés situé avenue C et 8° rue, cité Berliet à Saint Priest et comportant un bâtiment à usage de bureaux et de magasins de stockage sur une superficie au sol de 4 486 mètres carrés.

Le tout est actuellement occupé par la société RVI sans bail ni convention d'occupation.

Dans le but de préserver un projet futur de développement de ce quartier, la ville de Saint Priest et la Communauté urbaine ont conclu avec la société Investim ce protocole d'accord notamment de l'offre pendant 3 ans après l'acquisition par la société Investim du terrain de La Ferme à la Communauté urbaine pour un montant de 304 900 € actualisable à la date de la vente, le terrain étant proposé libre de toute occupation et la Communauté urbaine devant se charger de la démolition nécessaire ultérieurement.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la société Investim céderait, à la Communauté urbaine, l'ensemble immobilier en cause au prix actualisé, admis par les services fiscaux, de 339 699,82 €, bien cédé occupé par la société RVI sans bail ni convention d'occupation. Une convention d'occupation sera conclue avec la société RVI, convention qui prendra effet au jour de l'entrée en jouissance par la Communauté urbaine dudit ensemble immobilier ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** ledit compromis concernant l'acquisition par la Communauté urbaine d'un ensemble immobilier dit La Ferme situé avenue C et 8° avenue cité Berliet à Saint Priest et appartenant à la société Investim.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 0545002, individualisée le 18 mars 2002 pour un montant de 2 561 144 €.

**4° - Le montant** à payer en 2006 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824 - opération 0545 à hauteur de 339 699,82 € pour l'acquisition.

**5° - Le montant** à payer en 2006 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824 - opération 0545 à hauteur de 4 350 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,